

Procès-verbal de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 15 juillet 2024 de 18h30 à 18h57.

Etaient présents : BIERI Patrice, CARTIER Sylvestre, DÉsirANT Françoise, FRAPART Yves, GUICHON Julie, MAURY Édith, PORTE Georges, ROUSSEAU Catherine et STEPHAN Murielle.

Absents excusés : BERTEAUX Liliane ayant donné procuration à ROUSSEAU Catherine, DEFORGE Marc a donné procuration à Édith MAURY, Mexique Bruno ayant donné procuration à BIERI Patrice, MOLINIER Denis a donné procuration à PORTE Georges et PERRIN Céline ayant donné procuration à STEPHAN Murielle.

Secrétaire de séance : PORTE Georges

9 spectateurs

Séance enregistrée avec l'accord de tous les conseillers.

Madame Stephan, première adjointe au maire, préside la réunion du conseil municipal en l'absence de Monsieur le Maire, empêché pour urgence médicale.

Intervention de Monsieur Bieri qui fait lecture d'une déclaration préalable :

« 1) LE BILAN

Quel bilan après 4 ans de mandat sous la présidence du Maire M. Marc DEFORGE ?

ENTRETIEN GENERAL DE LA COMMUNE

- Cela commence fort avec les dégâts occasionnés au bois des petits écuriots et les accusations sans preuves de la responsabilité des jeunes, les avez-vous rencontré, échangé avec eux afin de mettre en place une relation apaisée et constructive ?
- Lorsque la table de Ping pong installée rue de la Gare a rendu l'âme après plus de 20 ans de loyaux services, encore une fois les jeunes furent accusés de tous les maux sans preuves, combien d'entre nous ont remplacé chez eux des équipements d'extérieurs après 20 ans de bon et loyaux services ?
- Regardez l'état du terrain multisports, il manque la moitié des panneaux grillagés, le sol est dans un état pitoyable, comment les jeunes peuvent se sentir pris en compte avec un maire qui n'est pas à l'écoute, bienveillant ?
- Regardez l'état du terrain de VTT, du terrain de tennis, de la structure pour petits, si demain un accident se produisait, la responsabilité du Maire pourrait être mise en cause.
- Regardez l'état de nos voiries qui au fil des mois se sont émaillées de nombreux nids de poule, attendez-vous que l'état soit tellement dégradé qu'il va falloir refaire la totalité de ces rues avec un budget de plusieurs milliers d'euros ? Lorsque j'étais élu, un seul employé communal qui entretenait le village de façon très satisfaisante et qui régulièrement allait à la centrale à enrobage chercher du goudron qui se travaille à froid ; ainsi dès qu'un nid de poule apparaissait, il le traitait immédiatement
- Regardez l'état de nos haies qui sont taillées à des moments inopportuns et n'importe comment
- Regardez l'état du cimetière ou des travaux de maçonnerie ont été entrepris sans que cela ne soit finit ou les haies sont taillées quand celles-ci deviennent gênantes
- Regardez l'état du parking face à l'église, l'entretien est loin d'être régulier et complètement insatisfaisant, les plates-bandes sont dans un état lamentable, si la commune n'a pas les moyens de les entretenir, mettez du gazon en lieu et place ; les structures métalliques mises en place ne donnent pas un résultat floral intéressant
- M le Maire s'épanche sur Face Book en donnant quelques citations « balayer devant chez vous avant de critiquer », je l'ai pratiqué pendant 13 ans en tant qu'élu, il était parmi ceux qui critiquaient notre employé communal qui œuvrait seul sur notre commune et qui a rénové de nombreux bâtiments communaux et construit entre autres l'atelier et les sanitaires communaux.

CCMC

- La commune d'Écury est rarement représentée lors des réunions plénières de la CCMC sans parler du travail des commissions : M. Marc DEFORGE est aux abonnés absents. Quand on connaît l'importance de cette structure avec ses compétences pourquoi notre commune n'est que très rarement représentée et qui défend nos intérêts ?
- Est-ce que M Le Maire est prêt à rétrocéder à la commune une partie de ses indemnités puisqu'il ne fait pas face à ses obligations ? En 2002, Patrice BIERI qui ne pouvait plus faire face à ses délégations d'adjoint a demandé à être relevé de celles-ci temporairement pour ne plus toucher d'indemnités.

CRECHE

- Un projet de crèche a déjà été travaillé pendant le mandat de Pierre HUET en collaboration avec Familles Rurales d'Écury, du département et les nourrices officiant dans notre village pour un coût de quelques milliers d'euros ; lors du premier recensement

15 familles étaient intéressées, un an plus tard plus que 5 familles le restaient, elles avaient toutes des solutions de garde qui leur convenaient. Vous êtes porteur d'un projet privé pour un coût de plusieurs milliers d'euros pour combien d'enfants ? Aujourd'hui les nourrices agréées d'Écury ou Nuisement ont du mal à trouver suffisamment d'enfants pour pérenniser leurs activités !

- La commune d'Écury préfère travailler seule et dépenser l'argent public pour mettre en œuvre une structure privée en n'ayant aucune possibilité de prétendre aux subventions des ARS, MSA, CAF puisque la CCMC a la compétence « petite enfance »

TRAVAUX BATIMENT

- Lorsque qu'une entreprise A, dépose un devis à la mairie et que ce même devis est porté à la connaissance d'une entreprise B pour qu'elle ait la possibilité de faire une offre plus intéressante, mais pour qui ?
- Le plafond de la salle des fêtes est taché à plusieurs endroits alors que celui-ci a été refait à neuf ainsi que la toiture il y a moins d'un an, quand M Le MAIRE daignera faire le nécessaire pour faire cesser ces désordres ?
- Présentation d'un seul devis au conseil pour des travaux d'aménagement dans le logement communal à côté de la salle des fêtes, à titre personnel Patrice BIERI lorsqu'il fait des travaux chez lui, il demande 3 ou 4 devis ; par exemple pour ses derniers panneaux solaires installés en 2023 les devis allaient de 6 500€ à 23 000€ !! et il ne s'agit pas de fonds publics mais de fonds privés

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

- Comment le premier magistrat (Le Maire) usant de son droit de police se permet d'adresser de nombreux courriers à des écuriens avec menace et ou avec plainte auprès du procureur de la république et refuse de se rendre à des convocations de la gendarmerie ?
- Lorsque M Le Maire est mis en cause par des élus, celui-ci quitte la réunion pour se réfugier dans son bureau ; comment peut-on se comporter ainsi ? Tous dès que nous avons des responsabilités, des engagements, nous devons nous attendre à des critiques, les écouter et les prendre en compte
- Extinction de l'éclairage public entre 23h00 et 06h00 avec des économies proches de 20 000€ par an, le conseil est majoritairement favorable à ce choix, Le Maire s'y oppose en faisant jouer son droit de police. Où est la démocratie ? Une personne seule convaincue d'avoir toujours raison décide au mépris de son conseil municipal dont elle est l'émergence de maintenir l'éclairage la nuit. Tous les conseils municipaux environnants ont fait le choix de la sobriété énergétique, seraient-ils des inconscients faisant courir un risque insupportable à leurs habitants ? même la ville de Châlons a mis en place l'extinction dans certaines de ses rues
- Situation jamais vue depuis plus de 30 ans : obligation de réunir des conseils municipaux extraordinaires, le quorum n'étant pas atteint ; ceci dénote bien du malaise vécu par les élus
- Que font les commissions : dans les comptes rendus du conseil plus de la moitié de la réunion est consacrée aux questions diverses qui auraient dû être traitées au sein même des commissions (travaux, environnement, budget, etc etc)
- M Le Maire met en cause ses conseillers qui seraient responsables du climat régnant au sein des conseils en défendant des intérêts particuliers, bonjour la confiance : qui autour de cette table est présent pour défendre ses propres intérêts ?
- M Le Maire, vous avez la chance d'avoir 13 élus, appuyez-vous sur chacun d'entre eux, il y a plus d'intelligence dans 14 têtes que dans une seule, ouvrez vos débats auprès de la population afin de profiter pleinement des savoirs faire, des compétences d'un maximum de personne, ceci n'est malheureusement pas possible pour vous, vous êtes loin d'être un démocrate

ENVIRONNEMENT

- Sujet oh combien urgent à traiter, regardez les rapports du GIEC, COPERNICUS et même la cour des comptes, quand allez-vous vous emparer de ce sujet et œuvrer pour la protection des habitants d'Écury ?
- De nombreuses subventions sont mises à disposition des collectivités, mais pour pouvoir en profiter il faut travailler de concert avec la CCMC, vu que nous y sommes que trop rarement représentés ceci relève d'un déficit intenable
- L'entretien des pièges à eaux pluviales ne sont pas réalisés ou que très rarement

FINANCES

- Comment expliquez-vous la progression de l'endettement de 800 € à 1200 € en 4 ans ? Jusque où allez-vous aller ?
- L'état a décidé de faire des économies à hauteur de 10 milliards en 2024 et 20 milliards en 2025, qui va en faire les frais ? Les collectivités locales avec la baisse de ses dotations, nous avons pu déjà constater ceci par le passé
- Les logements jusqu'en 2020 étaient gérés par une agence immobilière avec garantie des loyers, M Le Maire a décidé de reprendre la gestion de ceux-ci, un logement aurait subi des dégradations et est resté inoccupé pendant plus de 3 mois, qui en assume les dépenses, les manques à gagner ? La commune d'Écury

DENI DE DEMOCRATIE

- M Le Maire a porté plainte contre les 5 candidats ayant constitué une liste au motif que les écrits dans la profession de foi étaient mensongés et diffamatoires, nous n'osons imaginer que cette plainte a été déposée après échanges et discussions au sein du conseil municipal et que les élus s'associent à cette démarche judiciaire ; n'oublions pas que Le Maire est l'émergence du conseil qui l'a élu et le porte-parole de celui-ci ainsi que des habitants. Dommage la plainte est classée sans suite, nous aurions préféré que celle-ci soit menée à son terme afin que nous ayons la possibilité de démontrer notre honnêteté et notre probité.
 - o Plainte N° 24 094 000057
 - o La procédure a fait l'objet d'un classement sans suite le 06/05/2024 motif 21 infraction insuffisamment caractérisée. Il n'y aura pas de poursuites pénales sauf si le plaignant demande une réouverture d'enquête et qu'il apporte de nouveaux éléments.
 - o M Le Maire voulez-vous des arguments supplémentaires pour maintenir votre plainte, en voici quelques-uns ; ils ont une sale gueule, je n'aime pas les moustachus, etc etc
- Lors des élections partielles, la liste des 5 candidats a été élue dès le premier tour et même bien élue puisqu'elle a obtenu plus de voix en pourcentage ratio votants exprimés que M Le Maire lors des élections de 2020. M Le Maire a fait un recours auprès de la préfecture à propos des bulletins de vote et de l'affichage ; connaissant le penchant judiciaire de M Le Maire nous avons pris bien soin de se conformer au code électoral ; son recours a été rejeté par la préfecture démontrant son manque de respect des électeurs ayant choisi cette liste. Bref 2 beaux camouflés.
- Et ce n'est pas fini, une nouvelle plainte au TA est déposée par M Le Maire sans que personne ne soit au courant même pas ses adjoints en prétextant que 6 élus avaient refusé de tenir le bureau de vote, comme c'est bizarre ces 6 élus font partie de l'opposition à M Le Maire. Ce dernier sera débouté le 09 juillet 2024.
- Quatre procédures en moins de 3 mois, jusqu'où cela va nous mener, ceci s'apparente pour le moins à du harcèlement moral ; l'énergie consacrée à ces procédures n'est pas utilisée dans l'intérêt de la commune et de ses habitants.

2) ET MAINTENANT, notre projet

- Nous voici au complet, nous voulons collaborer, avec toutes les personnes de bonne volonté afin de faire avancer les dossiers, ramener de la sérénité dans cette instance et travailler au bien commun ; de grands défis sont à relever ; vous pourrez compter sur notre investissement désintéressé. Vous nous jugerez sur pièce.

Nous avons dressé un bilan catastrophique de la situation actuelle, 4 pages supplémentaires aurait été nécessaires pour être complètement exhaustif, nous demandons un vote de confiance à bulletin secret (voir le mail adressé aux conseillers) pour le maintien du Maire actuel ou pour demander sa démission afin de sauver notre village des dérives constatées.

Nous demandons des réunions pour les commissions afin de travailler sur les sujets dont nous avons collectivement la responsabilité, à savoir

- 1) Travaux logement Mme Weynant
- 2) Revégétalisation du village
- 3) ZAER voir doc ci-joint
- 4) Entretien village
- 5) Budget prévisionnel afin d'en informer les nouveaux élus
- 6) Gestion des logements communaux
- 7) Recensement personnes isolées et/ou ayant des équipements médicaux nécessitant une alimentation électrique
- 8) Groupe d'intervention
- 9) Etc, etc

Malheureusement, plus le temps passe, plus ils nous semblent que travailler avec M Le Maire devienne une gageure.

Et vous Madame, Messieurs les Adjoints au Maire que faites-vous pour empêcher ces dérives autoritaires, cet enfermement ; Patrice BIERI a été par 2 fois Adjoint pendant 13 ans avec 2 Maires différents et il s'est opposé à ceux-ci lorsque ce fut nécessaire lors des réunions hebdomadaires sans que ces différents n'apparaissent au grand jour, et jamais la commune, Le Maire n'ont porté plainte contre quiconque. Connaissant la propension de M Le Maire pour aller en justice, tout ce qui est affirmé ici est corroboré par des preuves irréfutables et de nombreux témoignages. »

Madame Stephan répond que toutes les réponses ne seront pas données ce jour, mais tient à préciser que la commune est représentée lors des séances plénières de la CCMC puisqu'elle y assiste tous les mois.

Madame Désirant fait lecture de sa déclaration suite à sa mise en cause devant le Tribunal Administratif pour non tenue du bureau de vote.

Monsieur Porte et Monsieur Bieri demandent à ce que soit rajouté à l'ordre du jour, « le vote de confiance » qui avait été demandé le 25 mai, ainsi que « le vote de blâme ». Madame Stephan et Monsieur Frapart répondent qu'aucun point ne peut être rajouté à l'ordre du jour, que celui-ci est fixé par le maire et qu'il ne peut pas être modifié.

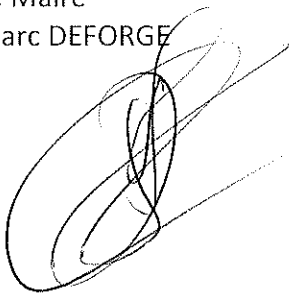
Suite à ce refus, une interruption de séance est demandée. La séance est interrompue à 18h50. 5 élus sortent.

Reprise de la séance à 18h55. Monsieur Porte demande une nouvelle fois l'ajout des points à l'ordre du jour. Suite à nouveau refus de Madame Stephan, les 5 élus décident de quitter la séance.

Le quorum n'étant plus atteint, la séance est levée à 18h57 sans qu'aucun point à l'ordre du jour ne soit discuté.

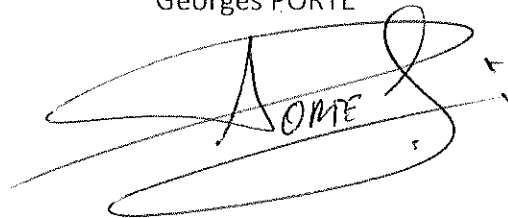
Le Maire

Marc DEFORGE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. DEFORGE', written over a faint circular stamp or watermark.

Secrétaire de séance

Georges PORTE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. PORTE', written over a faint circular stamp or watermark.